SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

RAPPORT ANNUEL 2018

Service d'aménagement

27 juin 2019

Mise en contexte

La construction de la plateforme de compostage et l'accompagnement des municipalités dans l'implantation de la collecte des matières organiques ont nécessité beaucoup de temps pour les ressources affectées à la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à la MRC d'Abitibi et dans les municipalités. Il était donc convenu que la réalisation des actions priorisées en 2016-2017 par le Comité de suivi du PGMR se prolonge en 2018 et au-delà. Voici un rappel des grandes lignes des priorités d'actions retenues :

1. Trouver un déboucher pour les résidus de construction (CRD);
2. Production de "saviez-vous que" et autres outils de sensibilisation;
3. Mettre en place un système de collecte des VHU pour les municipalités intéressées;
4. Accompagner les écoles;
5. Démarches d'accompagnement auprès des deux municipalités ayant des secteurs riverains pour la collecte des boues de fosse septique;
6. Débuter un bottin de recyclage pour les entreprises;
7. Formation compostage domestique;
8. Publiciser la récupération des appareils électroniques;
9. Informer le public de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR;
10. Poursuivre le programme de soutien à la filière de récupération des textiles

Principales réalisations de l'année 2018

- Construction de la plateforme de compostage, du chemin d'accès et de la canalisation de raccordement débutée
- Planification de l'implantation de la collecte des matières organiques
- Octroi de contrats pour l'achat de bacs roulants et bacs de cuisine en vu d'un début de collecte en 2019
- Début de la campagne de sensibilisation au compostage : les citoyens sont informés de l'arrivée prévue du compostage en 2019 dans la plupart des municipalités de la MRC
- Maintien des services offerts par les municipalités
- Mise à jour du bottin vert

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Mettre en place les infrastructures nécessaires au compostage des matières organiques	**Option A** Construire une plateforme de compostage apte à desservir le secteur résidentiel, le secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI) de l'ensemble du territoire. **Option B** Construction d'une plateforme de compostage pour certaines municipalités et implantation du compostage communautaire et domestique dans les autres municipalités.	MRC d'Abitibi, municipalités	**2016** ▪ Finalisation de l'étude préparatoire du projet territorial de plateforme de compostage en 2016 par la MRC	**Étude préparatoire :** ▪ Plans et devis pour la construction du chemin d'accès et de la canalisation de raccordement (2017) ▪ Certificat d'autorisation (CA) obtenu (2017) **Option B retenue en 2017.** **Cinq (5) projets** : ▪ A) MRC (plateforme de compostage,12 municipalités) ▪ B) Abitibiwinni ▪ C) Barraute ▪ D) La Corne, Landrienne, Saint-Félix-de-Dalquier et Saint-Marc-de-Figuery ▪ E) Rochebaucourt et TNO-Lac-Despinassy	**Plateforme de compostage** Cette mesure requiert beaucoup de temps pour la ressource affectée au dossier de la mise en œuvre du PGMR. Cela a un impact direct sur la réalisation des autres actions du PGMR.

No	Mesure (suite)	Description	Responsable	Échéancier (suite)	Avancement (suite)	Commentaire (suite)
1.1	Suite	Suite	MRC d'Abitibi, municipalités	**2018** ▪ Planification financière et mise en place des infrastructures avant le 31 décembre 2018.	**Projet A :** ▪ Mise à jour de l'entente MRC-Ville d'Amos sur les opérations de la plateforme (95 %) ▪ Révision de la demande de subvention PTMOBC en raison du retrait de 5 municipalités (2017) ▪ Octroi du contrat de construction (2017) ▪ Autorisation pour une fin autre que l'agriculture pour une partie de la plateforme: obtenu (2018) ▪ Début de la démarche pour la vente et le bail emphytéotique de la plateforme (15%) ▪ Règlement d'emprunt entré en vigueur au 1er trimestre de 2018 ▪ Construction de la plateforme de compostage, du chemin d'accès et de la canalisation de raccordement (81 %) **Projets B, C, D et E (Compostage domestique et communautaire) :** ▪ Planification des systèmes de compostage locaux débutée (projets B, C et D) ▪ Construction, installation des infrastructures (projet B)	**Plateforme de compostage :** L'infrastructure sera en mesure de desservir l'ensemble du territoire, incluant les ICI. Les municipalités se sont entendues sur un mode de répartition des coûts à la tonne par catégorie de client à la plateforme. Les infrastructures sont suffisamment avancées pour garantir un début de la collecte au 2e trimestre de 2019. **Compostage domestique et communautaire** Projet B construit et opérationnel à Pikogan depuis novembre 2018. Projets C et D en planification

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier (suite)	Avancement (suite)	Commentaire (suite)
1.2	Implanter la collecte des matières organiques	Acheter les bacs et implanter la collecte à 3 voies d'ici le 31 décembre 2018	Municipalités, MRC d'Abitibi	**2017** ▪ Planification de la collecte par les municipalités **2018** ▪ Achat des bacs et mise en service de la collecte ▪ Collecte accessible aux ICI d'ici le 31 décembre	▪ Planification de la collecte par les municipalités débutée (projets A et D) et complétée (projet B) ▪ Appel d'offres pour l'achat des bacs (projets A et D) ▪ Octroi du contrat de production et livraison des bacs (projets A et D) ▪ Collecte accessible aux ICI (projet B)	Les bacs seront livrés au 1er trimestre 2019 dans les municipalités participant aux projets A et D. La collecte est en place et accessible pour les ICI dans le cas du projet B. *(voir l'avancement de la mesure 1.1 pour le détail des projets)*
1.3	Organiser une campagne de sensibilisation à la participation à la collecte 3e voie des matières organiques	Préparation des outils de communication, planification et réalisation d'une vaste campagne de sensibilisation visant à atteindre les objectifs de participation	MRC d'Abitibi, municipalités	**2017-2018** ▪ Préparation d'un plan de communication ▪ Préparation des outils de communication **2018-2020** ▪ Réalisation de la campagne de sensibilisation de 2018 à 2020.	**Plan de communication** ▪ Projets A et B : complété **Outils de communication** ▪ Projet A : mise en ligne de la section « Compostage » du Bottin vert et pamphlet d'annonce du début de la collecte complétés ▪ Projet B : Dépliants produits et distribués **Campagne de sensibilisation** ▪ Projets A et B : en cours	Pour l'ensemble des projets du territoire, la MRC a réalisé une campagne radiophonique à Radio boréale. Pour annoncer le projet A, la MRC a tenu un kiosque à cing (5) reprises (H20, Marché public et journée SQRD). Une section « Compostage » a été développée pour informer les résidents et ICI de l'implantation progressive du service à partir de 2019. Le guide d'utilisation du bac brun et aide-mémoire sont à venir. Pour les projets C, D et E, la préparation de la campagne de sensibilisation est à venir
1.4	Poursuivre la mise en place des programmes de vidange systématique des boues de fosse septique	Maintenir les services déjà en place dans les municipalités, préciser l'état de la situation, convenir d'une stratégie et d'un plan d'action pour implanter graduellement la collecte systématique des boues de fosse septique sur le territoire	Municipalités, MRC d'Abitibi	**En continu** ▪ Maintien des services en place **2016-2019** ▪ Mettre en place une stratégie et un plan d'action ▪ Implantation graduelle de la collecte systématique	▪ Services maintenus (100 %) ▪ Outil de sensibilisation sur l'importance de la collecte des boues de fosse septique (30%) ▪ Démarche d'accompagnement auprès de 2 municipalités ayant un milieu riverain en 2017 (informations transmises)	Implantation de la collecte évaluée dans une (1) municipalité Développement de la version finale de l'outil de sensibilisation reportée (*mesure 3.2, priorité 5)*

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.5	Maintenir et favoriser l'amélioration de la collecte porte-à-porte des matières recyclables et des résidus ultimes	Maintenir et favoriser la collecte porte-à-porte des matières recyclables des secteurs résidentiels et ICI dans l'ensemble des municipalités	Municipalités, MRC d'Abitibi	**En continu** ▪ Maintenir les services municipaux déjà en place; ▪ Analyser la performance de la récupération de la collecte sélective, la performance à l'enfouissement et émettre des recommandations; ▪ Sensibiliser les résidents et les ICI à la récupération.	▪ Services maintenus ▪ Performance analysée et recommandations émises en (0 %) (*mesure 2.2*) ▪ Sensibilisation des résidents et ICI ✓ Mise en ligne du Bottin vert en 2017 (100 %) ✓ Production de Saviez-vous que...en 2017 (3) ✓ Transmission aux municipalités de vidéos sur la récupération produites par la ville d'Amos en 2017	Les données de performance de la collecte de 2016, 2017 et 2018 ont été recueillies, mais la performance n'a pas été analysée (*commentaires aux mesures 2.1 et 2.2*).
1.6	Maintenir et favoriser l'amélioration de la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)	Maintenir les services de récupération des RDD déjà en place dans les municipalités	Municipalités, MRC d'Abitibi	**En continu** ▪ Maintenir les services municipaux déjà en place **2017-2018** ▪ Analyse de la performance et recommandations via le bilan de la récupération **2017-2020** ▪ Sensibiliser les résidents et ICI à la récupération des RDD **2019-2020** ▪ Si requis, améliorations	▪ Services maintenus ▪ Analyse complétée et recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi en 2016	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3). Le bottin vert mis en ligne en 2017 permet aux résidents et ICI de savoir comment disposer correctement des RDD (mesure 1.8)

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.7	Maintenir et favoriser l'amélioration des opérations " grand ménage ", des collectes saisonnières et points de dépôt permanents	Annuellement, maintenir les services existants dans les municipalités, analyser le bilan de la récupération des services en place et recommander des actions pour améliorer ces services	Municipalités, MRC d'Abitibi	**En continu** ▪ Maintenir les services municipaux déjà en place ▪ Analyse de la performance et recommandations via le bilan de récupération ▪ Application des recommandations du comité de suivi	▪ Services maintenus ▪ Analyse complétée et recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi ▪ Bonification des services dans au moins 2 municipalités en 2018 ▪ Amélioration du dépôt permanent dans 1 municipalité en 2018	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).
1.8	Mettre à jour l'information concernant les points de récupération	Mettre à jour la liste des récupérateurs et diffuser le bottin vert à partir de 2017	MRC d'Abitibi	**2016** ▪ Mise à jour de la liste des récupérateurs **2017-2020** ▪ Bottin vert disponible en format électronique et diffusé	▪ Liste des récupérateurs mise à jour en 2016-2017 ▪ Bottin vert en ligne depuis le 23 novembre 2017 ▪ Mise à jour du Bottin vert en 2018 (100%)	La mise à jour du Bottin vert est prévue au 1er trimestre de chaque année.
1.9	Favoriser le développement d'une filière de récupération des plastiques agricoles d'ensilage	Évaluer l'opportunité de récupérer les plastiques agricoles. S'il y a lieu, mettre en place un projet pilote de récupération et l'implanter si les résultats	MRC d'Abitibi	**2016-2017** ▪ Évaluation interne réalisée **2017-2020** ▪ Recommandations du comité de suivi appliquées	▪ Évaluation interne réalisée en 2016 ▪ Recommandations émises via les priorités d'action 2016-2017 par le comité de suivi : Diffusion du programme d'Agri-récup concernant les contenants de pesticide auprès des municipalités pour sensibiliser les agriculteurs en 2017	La mesure n'a pas été priorisée par le comité de suivi.
1.10	Organiser la collecte des véhicules hors d'usage (VHU)	Réaliser un portrait détaillé de la récupération des VHU sur le territoire de la MRC et recommander une procédure à suivre pour les résidents des municipalités du territoire	MRC d'Abitibi, municipalités	**En continu** ▪ Portrait détaillé réalisé ▪ Recommandations du comité de suivi appliquées ▪ Collectes réalisées	▪ Portrait de la filière de récupération des VHU réalisé en 2016 (100%) ▪ Production d'une version préliminaire d'un document de sensibilisation et d'un formulaire d'inscription à la collecte (75%) ▪ Recommandations émises et appliquées (75%) ▪ Collectes réalisées (15%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.1	Former un comité permanent de suivi du PGMR	Mettre en place un comité permanent de suivi du PGMR regroupant l'ensemble des services municipaux de récupération du territoire	MRC d'Abitibi	**2016** ▪ Formation du comité **En continu** ▪ Rencontres du comité	Comité formé en 2016 **Rencontres du comité** : ▪ 2016 (3) ▪ 2017 (2) ▪ 2018 (0)	Priorité accordée à l'implantation du compostage en 2018. Le comité sera rencontré à nouveau lorsque les priorités d'action déjà identifiées auront été réalisées par la MRC.
2.2	Réaliser un suivi de l'évolution des coûts et de la performance des services de collecte et traitement des matières résiduelles	Réaliser annuellement un suivi de la performance de l'ensemble des services municipaux de collecte et récupération des matières résiduelles pour identifier les enjeux et recommander les priorités d'action de l'année suivante	MRC d'Abitibi, municipalités	**En continu** ▪ Analyse du bilan de récupération déposée au comité ▪ Recommandations du comité ▪ Applications des recommandations	▪ Analyse du bilan complétée et déposée au comité (0%) ▪ Recommandations du comité (100%) ▪ Mise en œuvre des recommandations relatives aux priorités d'action 2016- 2017 (50%)	Le comité de suivi n'a pas priorisé l'analyse des coûts, qui n'apparaît donc pas dans les priorités d'action 2016-2017 indiquées en dans la mise en contexte. Les municipalités participant aux projets de compostage A et D ont réévalué localement leurs services de collecte en 2018

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.3	Supporter les municipalités et les récupérateurs dans l'accompagnement des générateurs	Supporter les municipalités et les récupérateurs en leur partageant l'information requise et en leur offrant des activités de formation demandées	MRC d'Abitibi	**2016** ▪ Rencontres avec les municipalités et les récupérateurs ▪ Analyse des besoins et recommandations **2017-2020** ▪ Diffusion de l'information et formations offertes	▪ 9 Rencontres avec les municipalités en 2016-2017 (*mesure 2.1*) ▪ Formations et diffusion de l'information et formation en 2017	La priorité a été accordée à l'accompagnement des municipalités dans l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service. L'ajout de la section « compostage » au Bottin vert et sa mise à jour annuel permet permis d'outiller les municipalités (mesures 1.3).
2.4	Acquérir les connaissances manquantes et améliorer les services	Lorsque les capacités internes d'acquisition de connaissances de la MRC, des municipalités et des récupérateurs du territoire auront été atteintes et qu'il sera difficile d'orienter efficacement les actions pour atteindre les objectifs régionaux de récupération, des connaissances additionnelles (ex. caractérisation des déchets) devront être acquises par des études externes (ex.: caractérisation des déchets). L'achat d'équipement pourrait également être requis	MRC d'Abitibi	**En continu** ▪ Besoins en acquisition de connaissances identifiés ▪ Recommandation de demande financière par le comité de suivi ▪ Études réalisées ou équipements achetés	▪ Identification des besoins (50%) ✓ 2 rencontres avec les ICI en 2016 (CISSSAT et CSH) ✓ Analyse des besoins des municipalités (100%) ✓ ICI sondés en collaboration avec les municipalités (3/16) ✓ Écoles sondées pour leurs besoins d'accompagnement (100%) et recommandations émises (50%) (*mesure 5.6*) ▪ Aucune recommandation d'étude ou d'achat d'équipements	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.1	Adopter un plan de communications	À partir de 2016, les communications générales concernant les matières résiduelles par la MRC d'Abitibi devront être planifiées et structurées pour diffuser efficacement l'information, outiller les municipalités et les récupérateurs afin d'accompagner les résidents et les ICI du territoire	MRC d'Abitibi	**2016** ▪ Élaborer un plan de communication **2017-2020** ▪ Réalisation des actions planifiées	▪ Plan de communication rédigé en 2016 (100%) ▪ Plan de communication concernant les matières organiques et la collecte 3e voie (100%) *mesure 1.3* ▪ Réalisation des actions planifiées à la *mesure 3.2* (30 %) et à la *mesure 1.3* (100%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (*mesure 1.3*)
3.2	Élaborer ou adapter des outils de communication existants	À partir de 2016, adapter les outils de communication existants de la MRC (site internet, bottin vert),	MRC d'Abitibi	**2016** ▪ Adapter les outils de communication existants (site internet, bottin vert) **2016-2017** ▪ Élaborer les outils manquants (priorité au recyclage, aux boues de fosse septique et aux résidus de CRD) **2017** ▪ Élaborer les outils de communication concernant les résidus alimentaires	▪ Bottin vert (100%) ▪ Site Internet mis à jour (0%) ▪ Élaboration des outils manquants (0%) ▪ Production de 3 articles Saviez-vous que… pour diffusion dans les journaux communautaires ▪ Élaboration des outils concernant les résidus alimentaires (75%)	Priorités 2016-2017 confirmées par le comité de suivi: 1. Bottin vert 2. Mise à jour du site internet 3. Les Saviez-vous que… (articles) Dépliants 4. 3RV/matières recyclables 5. Boues de fosse septique 6. Résidus de CRD 7. Appareils électroniques Les priorités 2,4,5,6 et 7 ont été reportées étant donné que la plateforme de compostage a été priorisée. Des outils de communication sur les matières organiques ont été produits (*mesure 1.3*)

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.3	Faire connaître la gestion des matières résiduelles	En s'appuyant sur des outils de communication, diffuser l'information et faire connaître les services existants de récupération des matières résiduelles de l'ensemble du territoire	MRC d'Abitibi, municipalités	**2017** ▪ Préparation d'outils de sensibilisation **2017-2020** ▪ Diffusion de l'information ▪ Campagnes de sensibilisation au compostage (collecte 3e voie)	▪ Préparation d'outils de sensibilisation ✓ Mise à jour de la liste des récupérateurs (100%) ▪ Diffusion de l'information ✓ Bottin vert (100%) ▪ Campagnes de sensibilisation ✓ Diffusion de Saviez-vous que...en 2017 (3) ✓ Compostage en 2018 (*collecte 3e voie, mesure 1.3*) (100%)	
3.4	Diffuser les résultats de la mise en œuvre du PGMR	Produire et diffuser le rapport annuel de la récupération et le rapport annuel de suivi du PGMR	MRC d'Abitibi	**En continu** ▪ Bilan annuel de la récupération ▪ Rapport annuel de suivi du PGMR	▪ Bilan annuel 2016, 2017 et 2018 de la récupération (0%) ▪ Rapport annuel 2016, 2017 et 2018 de suivi du PGMR (100%)	Les données de récupération de 2016, 2017 et 2018 ont été collectées sans produire le bilan.
3.5	Informer les résidents occasionnels des services de récupération offerts et les inciter à utiliser ces services	D'ici 2018, avoir commencé à informer les résidents occasionnels des services de récupération offerts et les inciter à utiliser ces services	MRC d'Abitibi	**2016** ▪ État de la situation **2017** ▪ Conception des outils de sensibilisation **2018-2020** ▪ Sensibilisation	▪ État de la situation réalisé lors des rencontres de priorisation avec les municipalités en 2016 ▪ Conception des outils de sensibilisation (0%)	Étant donné que l'implantation du compostage a été priorisée (*mesures 1.1, 1.2 et 1.3*), la préparation de pamphlet sur les 3RV/matières recyclables s'adressant aux résidents, prévue en 2016-2017 (*voir la mesure 3.2*), a été reportée.

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.1	Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles	D'ici la fin de 2017, avoir élaboré une stratégie et créer des outils pour sensibiliser les ICI à la récupération, les accompagner et les inciter à récupérer	MRC d'Abitibi	**2016-2017** ▪ État de la récupération ▪ Stratégie d'intervention ▪ Conception des outils de sensibilisation **2017-2020** ▪ Campagne de sensibilisation ▪ Mesures incitatives et accompagnement des ICI	▪ État de la récupération communiqué au comité (100%) ▪ Stratégie d'intervention adoptée (100%) ▪ Conception des outils de sensibilisation (5%) *(mesure 3.2)* ▪ Campagne de sensibilisation (0%) ▪ Mesures incitatives et d'accompagnement (0%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage et à la sensibilisation à l'arrivée de ce nouveau service (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).
4.2	Favoriser la résolution des problématiques particulières rencontrées par les générateurs ICI	À partir de 2017, noter les problématiques particulières des ICI et, sur recommandation du comité de suivi, collaborer avec les services de récupération pour aider les ICI à trouver des solutions	MRC d'Abitibi	**2017-2020** ▪ Problématiques notées ▪ Analyses transmises au comité de suivi ▪ Recommandations appliquées	▪ 2 ICI rencontrés en 2016 ▪ 1 ICI rencontré en 2017 ▪ Analyse des 3 ICI présentées au comité (100%) ▪ Recommandation du comité (0%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (mesures 1.1. 1.2 et 1.3). La recherche de débouchés pour les résidus de CRD amorcée en 2017 s'est avérée infructueuse (*mesure 4.6*). La MRC est en attente des résultats d'un comité provincial pour relancer le dossier

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.3	Mettre sur pied une base de données concernant les ICI	De 2016 à 2020, rencontrer les ICI et colliger l'information recueillie lors des rencontres dans des rapports de visites et dans une base de données Excel	MRC d'Abitibi	**En continu** ▪ Rencontres d'ICI ▪ Rapports de visite ▪ Base de données Excel	▪ 2 ICI rencontrés en 2016 ▪ 1 ICI rencontré en 2017 ▪ Notes manuscrites des visites et communications téléphoniques consignées au dossier ▪ Base de données Excel (0%)	Mesure non priorisée pour 2016-2017 par le comité. Considérant que certains ICI ont dû être rencontrés dans le cadre d'une action priorisée, la MRC a profité de l'opportunité afin de débuter une collecte d'information.
4.4	Accompagner les organisateurs d'événement dans la gestion des matières résiduelles	Rencontrer les organisateurs d'événement pour connaître leurs besoins d'accompagnement et agir selon les recommandations du comité de suivi	MRC d'Abitibi	**2016-2018** ▪ Rencontrer les organisateurs d'événements ▪ Recommandations du comité de suivi **2017-2020** ▪ Accompagnement selon les recommandations du comité de suivi	▪ Rencontres réalisées avec 1 organisateur d'événement en 2017 ▪ 1 recommandation du comité de suivi en 2016 ▪ Accompagnement (suspendu)	Mesure non priorisée pour 2016-2017 par le comité.
4.5	Mise à jour de la règlementation encadrant la gestion des matières résiduelles	Pour l'ensemble des municipalités du territoire, mettre à jour la règlementation encadrant la gestion des matières résiduelles	Municipalités, MRC d'Abitibi	**2016** ▪ Proposition de canevas de règlements **2017-2020** ▪ Mise à jour des règlements, entrée en vigueur et application	▪ Proposition de canevas (0%) ▪ Mise à jour des règlements (0%)	Mesure non priorisée par le comité.

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.6	Favoriser le tri à la source des résidus de CRD	Acquérir de l'information sur la récupération du secteur des résidus de CRD, l'analyser, établir une stratégie pour sensibiliser et accompagner les citoyens, les ICI et les entrepreneurs en construction	MRC d'Abitibi	**En continu** ▪ Analyse préliminaire complétée ▪ Recommandation de stratégie d'accompagnement par le comité de suivi ▪ Sensibilisation et accompagnement	▪ Analyse préliminaire (0%) ▪ Recommandations du comité de suivi en 2016 ▪ Application des recommandations de 2016 (100%) ▪ Sensibilisation et accompagnement (0%)	En l'absence de possibilité de développement d'une filière locale de valorisation des résidus de CRD, la problématique se poursuit. Le constat est le même dans les MRC voisines. Un comité provincial du 3RMCDQ se rencontre pour proposer des solutions (en attente des conclusions) Pour au moins deux (2) écocentres, poursuite du tri à la source des résidus de CRD pour minimiser l'enfouissement. La création du dépliant et la stratégie d'accompagnement ont été reportées
5.1	Encourager l'utilisation des couches lavables	Recommander aux municipalités des pistes d'action pour encourager l'utilisation des couches lavables par les familles et les institutions de la petite enfance	Municipalités, MRC d'Abitibi	**2017** ▪ Analyse préliminaire (état de la situation) **2017-2020** ▪ Recommandations par le comité de suivi ▪ Application des recommandations	▪ Analyse préliminaire (0%) ▪ Aucune recommandation	Cette mesure n'a pas été priorisée par le comité en 2016-2017

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.2	Promouvoir le compostage domestique et l'herbicyclage	Diffuser de l'information sur le compostage domestique et offrir des formations s'adressant aux citoyens, aux écoles et aux ICI dans l'attente de la mise en place d'une plateforme de compostage municipal	MRC d'Abitibi	**En continu** ▪ Formation sur le compostage domestique ▪ Information sur le compostage disponible	▪ Formations données en 2016 et 2017 ▪ Dépliant sur le compostage domestique (disponible sur le site internet de la MRC d'Abitibi)	Avec l'implantation du compostage (mesures 1.1, 1.2 et 1.3), les formations sur le compostage domestique n'ont pas été priorisées
5.3	Supporter financièrement les OBNL et entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi	Réviser le programme d'aide financière de la MRC s'adressant aux OBNL et entreprises d'économie sociale œuvrant dans le réemploi afin de favoriser les services de proximité et poursuivre sa mise en œuvre	MRC d'Abitibi	**2016** ▪ Réviser les critères d'admissibilité **En continu** ▪ Octroi de l'aide financière	▪ Critères d'admissibilité révisés (100%) ▪ Octroi de la totalité du montant du programme pour les années 2016, 2017 et 2018 (100%)	Deux (2) organismes ont reçu des montants en 2016, 2017 et 2018
5.4	Favoriser l'intégration des 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités	Favoriser l'intégration des 3RV aux politiques de fonctionnement de la MRC et des municipalités d'ici 2020 en offrant d'abord des outils de sensibilisation aux municipalités, des occasions d'échange d'expertise, de formation et en proposant des canevas de politiques lorsque les outils seront implantés	MRC d'Abitibi	**2016** ▪ Adoption du guide de fonctionnement du comité de suivi **2016-2019** ▪ Intégration d'outils et pratiques de gestion selon la hiérarchie des 3RV **2019** ▪ Canevas de politiques **2020** ▪ Adoption de politiques des 3RV, application et ajustements	▪ Guide de fonctionnement du comité (adopté par résolution par 16 municipalités sur 20) ▪ Intégration d'outils et pratiques de gestion selon la hiérarchie des 3RV (0%)	La majorité des municipalités ont adopté le principe des 3RV, mais il est difficile d'établir le niveau d'application actuel du principe. Pour 2016-2017, la priorité est accordée à la conception d'outils de sensibilisation aux 3RV (*mesure 3.2*)

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.5	Prioriser l'épandage agricole des boues municipales et papetières	À partir de 2016, effectuer un suivi des prévisions et de la valorisation des boues municipales ainsi que des boues papetières et intervenir auprès des organismes responsables au besoin.	MRC d'Abitibi	**2016** ▪ Portrait prévisionnel de la valorisation des boues municipales **En continu** ▪ Suivi de la valorisation des boues au bilan annuel de la récupération	▪ Portrait prévisionnel de la valorisation des boues municipales (100%) ▪ Suivi des activités de valorisation lors de la collecte des données pour le bilan annuel de la récupération 2015, 2016, 2017 et 2018 (100%)	Il n'y a pas eu de vidange d'étang municipal entre 2015 et 2018. La papetière a pour orientation interne de valoriser 100% de ses boues et de ses cendres
5.6	Organiser des activités de sensibilisation et des visites d'installation pour les écoles et le grand public	Selon les besoins exprimés par les directions d'école et les citoyens, organiser localement des activités de sensibilisation et/ou des visites d'installation de récupération avec les ressources du milieu et à l'aide du matériel pédagogique préparé par la MRC	MRC d'Abitibi	**2016-2017** ▪ Rencontrer la CSH ▪ Préparation du matériel pédagogique **En continu** ▪ Plan d'action ▪ Ateliers en classe et/ou visites d'installation	▪ Direction de la CSH rencontrée en 2017 ▪ Sondage envoyé aux dix (10) directions d'école en 2017 ▪ Réponse au sondage ou rétroaction des directions d'école (3/10) ▪ Plan d'action (0%) ▪ Préparation du matériel pédagogique (0%) ▪ Ateliers en classe et/ou visites (0%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (mesures 1.1. 1.2 et 1.3). Une ressource d'une municipalité est en formation dans le but d'offrir le programme « Bourse scol'ERE » dans les écoles de la CSH à partir de 2019

No	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.7	Promouvoir l'intégration des 3RV au quotidien des individus et des ICI	Intégrer les 3RV au plan de communication, aux outils de sensibilisation et aux campagnes de sensibilisation de la MRC et reconnaître	MRC d'Abitibi	**2017-2020** 3RV intégré aux outils et actions de communication de la MRC d'Abitibi (2017-2020)	▪ Intégration des 3RV aux outils et actions de communication (5%)	La notion des 3RV est mentionnée dans le site du bottin vert. Les autres outils de sensibilisation sont reportés
5.8	Reconnaître les municipalités et ICI appliquant les 3RV de façon exemplaire	Intégrer les 3RV au plan de communication, aux outils de sensibilisation et aux campagnes de sensibilisation de la MRC et reconnaître	MRC d'Abitibi	**2017-2020** ▪ Recommandation du comité de suivi ▪ Actions de reconnaissance	▪ Recommandation de réévaluer la priorité en 2018 ▪ Actions de reconnaissance (0%)	La priorité a été accordée à l'implantation du compostage (mesures 1.1. 1.2 et 1.3).

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

Année de référence : 2018

Aide-mémoire (Annexe 1)

En fonction des critères publiés sur notre site Web, compléter les informations suivantes pour chaque municipalité faisant partie de votre PGMR, incluant les territoires des communautés autochtones, concernant :

- le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant 1 à 5 logements incluant les résidences saisonnières.

Ce nombre, multiplié par le pourcentage de desserte à atteindre pour l'année de référence qui est de 70 % en 2018, correspond à l'objectif de desserte. À l'aide du nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies pour l'année 2018, que ce soit par l'entremise de collectes ou de composteurs domestiques et communautaires, selon l'exigence applicable, le MELCC évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies doivent être incluses dans les colonnes H, L ou N. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule de ces trois colonnes.

Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 1 à 5 logements a un objectif de desserte de 350 unités d'occupation résidentielle en 2018, tout type de bâtiment confondu. Elle indique qu'elle dessert 600 unités d'occupation résidentielle par un service de collecte des matières organiques ou par l'utilisation de composteurs (en fonction des critères publiés sur notre site Web) ou par une collecte par conteneur en apport volontaire. Elle respecte donc le critère pour cette redistribution.

- l'existence d'une réglementation interdisant le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques dont le compost, le digestat, les boues municipales, les boues de fosses septiques stabilisées, les boues de papetière et de désencrage et autres MRF organiques, sur l'ensemble de la zone verte. Par ensemble de la zone verte, il n'est pas entendu nécessairement la totalité de cette zone, mais aussi une portion très significative.

Les réglementations suivantes ne sont pas concernées :

- celles interdisant le stockage et l'épandage de MRF, mais à l'extérieur de la zone verte;
- celles exigeant un permis ou une autorisation municipale;
- celles imposant des distances séparatrices sans que cela n'interdise l'épandage sur l'ensemble de la zone verte;
- celles interdisant les MRF qui ne peuvent être épandues, par exemple les boues de fosses septiques non-stabilisées.

Les cas incertains sont soumis au Comité de gestion du programme pour leur décision.

- En ce qui concerne la réalisation d'une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) en 2018, la collecte des résidus verts (feuilles, gazon) exclusivement ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies doit inclure le nombre d'unités d'occupation desservies dans tous les types de bâtiments. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin de la collecte en 2018. Cette information permet d'établir si la collecte a eu lieu pendant au moins six mois.

Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques, communautaires ou par une collecte par conteneur en apport volontaire sont uniquement prises en compte si la municipalité a moins de 5 000 habitants et est comprise dans la liste des municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entièreté de leur territoire. Cette liste se retrouve sur notre site Web à l'adresse
http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/500etmoins.pdf

- En ce qui concerne l'utilisation de composteurs domestiques et communautaires ou une collecte en apport volontaire pour traiter les matières organiques résidentielles, le nombre d'unités d'occupation résidentielle desservant les matières organiques résidentielles végétales (résidus verts incluant les résidus alimentaires de préparation de repas, sans les résidus d'origine animale) doit être indiqué ainsi que le mois et l'année d'implantation. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales et alimentaires (résidus verts et l'ensemble des résidus alimentaires) doit être indiqué ainsi que le nombre de mois dans l'année pendant lesquels le composteur a été utilisé.

- Dans le cas d'une collecte par conteneur en apport volontaire, la capacité des équipements et la fréquences des collectes devront être fournies dans un document expliquant notamment la démarche de la municipalité ainsi que la cible de quantité de matières organiques collectées .

Vous devrez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe.

Pour toutes informations, communiquez avec le MELCC au 418 521-3950, poste 4104.

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : MRC d'Abitibi

Année de référence : 2018

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1 à 5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF		**Collecte à domicile des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires**				Composteurs domestiques, communautaires ou collecte par conteneur en apport volontaire traitant les **matières organiques résidentielles uniquement végétales**		Composteurs domestiques, communautaires ou collecte par conteneur en apport volontaire traitant les **matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires**	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2018	Nombre de collectes en 2018	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation desservies	Nombre de mois dans l'année où l'équipement est en fonction
							Début	Fin				
88055	Amos (V)		☐	☑								
88022	Barraute (M)		☐	☑								
88070	Berry (M)		☐	☑								
88005	Champneuf (M)		☐	☑								
88030	La Corne (M)		☐	☑								
88015	La Morandière (M)		☐	☑								
88045	La Motte (M)		☐	☑								
88904	Lac-Chicobi (NO)		☐	☑								
88902	Lac-Despinassy (NO)		☐	☑								
88035	Landrienne (CT)		☐	☑								
88080	Launay (CT)		☐	☑								
88090	Preissac (M)	548	☐	☑					192	04/2017		
88010	Rochebaucourt (M)		☐	☑								
88065	Saint-Dominique-du-Rosaire (M)		☐	☑								
88060	Saint-Félix-de-Dalquier (M)		☐	☑								
88040	Saint-Marc-de-Figuery (P)		☐	☑								
88050	Saint-Mathieu-d'Harricana (M)		☐	☑								
88085	Sainte-Gertrude-Manneville (M)		☐	☑								
88075	Trécesson (CT)		☐	☑								
88802	Pikogan (R)		☐	☑								
			☐	☐								

Nom du répondant : Steven Maheux

Fonction : Coordonnateur en environnement

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature

27-juin-19

Date